

**CATEGORIES D'OPERATIONS SUBVENTIONNABLES**

Par dérogation aux taux mentionnés dans la totalité du tableau et à titre exceptionnel, Monsieur le préfet peut ajuster le taux d'une opération pour l'abaisser jusqu'à 20 % ou l'augmenter jusqu'à 80 %.

CATÉGORIES	OPÉRATIONS SUBVENTIONNABLES	MONTANT DU PLAFOND DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'INTERVENTION MAXIMUM	DÉPENSES INÉLIGIBLES	AVIS SOLlicitÉS DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION* *Au-delà de l'instruction technique des dossiers, la DDFIP sera sollicitée pour vérifier la soutenabilité financière de la commune
<b>BÂTIMENTS PUBLICS</b>					
<b>BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES</b>	Constructions neuves, extensions ou réhabilitation d'équipement scolaires (classes, cantines, préaux...) et périscolaires en adéquation avec les priorités de l'Éducation Nationale	500 000,00 €	<b>50 %</b>	* Dépenses de fonctionnement *Travaux dans les logements de fonction des instituteurs, * Construction d'abri-bus * Achat de mobilier et de matériel de cuisine (tables, chaises, vaisselle...) * Acquisition de mobilier et bureautique * Renouvellement de matériel informatique * Assurances pour travaux	DDT DSDEN
<b>LOGEMENTS SOCIAUX</b>	* Construction, aménagement ou rénovation thermique d'édifices destinés uniquement à du logement social pour les saisonniers * Constructions, réhabilitations de logements sociaux conditionné à un conventionnement APL avec l'État (avis préalable de la DDT pour le montage du dossier)	150 000,00 €	<b>30%</b> - rénovation énergétique et accessibilité : <b>50 %</b>	* Dépenses de fonctionnements * Assurances pour travaux * Achat de mobilier et matériel de cuisine	DDT
<b>BÂTIMENTS OU ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX</b>	Réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage, terrains locatifs et terrains de grands passages inscrit au schéma départemental. Acquisition d'équipements visant à assurer la sécurité sanitaire des populations.	200 000,00 €	<b>30%*</b> *En complément des crédits Etat du BOP 135	* Dépenses de fonctionnements * Assurances pour travaux	DDT
	Construction et rénovation, amélioration énergétique ;  Mise en conformité : sécurité ou accessibilité des bâtiments ou équipements communaux ou intercommunaux (mairie, siège EPCI, bâtiments administratifs et techniques, gendarmerie, centre de secours, salles des fêtes...).	500 000,00 €	- rénovation énergétique et accessibilité : <b>50 %</b>  - autres travaux : <b>30 %</b>	* Dépenses de fonctionnement * Acquisition de mobilier * Renouvellement matériel informatique * Aménagement de parking sauf aménagement places PMR (personnes à mobilité réduite) * Assurances pour travaux	DDT ABF SDIS
	- Construction de salles à vocation sportive et/ou socio-éducative et culturelle ; - Réalisation de terrains de sports et/ou vestiaires-douches	300 000,00 €	<b>30 %</b>  - Pour les bibliothèques : pas de cumul possible avec la dotation générale décentralisation (DGD) - Pour les équipements sportifs : cumul possible avec une subvention Agence Nationale du Sport (ANS)	* Dépenses de fonctionnement * Achat de mobilier ( tables, chaises) * Achat de petit matériel d'équipements sportifs ou lié à la restauration * Assurances pour travaux	DDT DSDEN
	Édifices culturels : non classés ou non inscrits, travaux urgents de sécurité, grosses réparations.	300 000,00 €	<b>30 %</b>	* Dépenses de fonctionnement * Statues, cloches, horloges, ...) * Matériel de sonorisation * Assurances pour travaux	DDT ABF

CATÉGORIES	OPÉRATIONS SUBVENTIONNABLES	MONTANT DU PLAFOND DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'INTERVENTION MAXIMUM	DÉPENSES INÉLIGIBLES	AVIS SOLLICITES DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION* *Au-delà de l'instruction technique des dossiers, la DDFIP sera sollicitée pour vérifier la soutenabilité financière de la commune
	Cimetières : travaux de création, extension et accessibilité, mise en sécurité des murs de soutènement, création de columbarium et d'ossuaires, végétalisation	100 000,00 €	50 %	* Construction crématorium, funérarium, * Construction ou rénovation monuments aux Morts ou apposition de plaques (éligibles ONAC) * Assurances pour travaux	DDT ARS

CATÉGORIES	OPÉRATIONS SUBVENTIONNABLES	MONTANT DU PLAFOND DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'INTERVENTION MAXIMUM	DÉPENSES INÉLIGIBLES	AVIS SOLLICITES DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION* *Au-delà de l'instruction technique des dossiers, la DDFIP sera sollicitée pour vérifier la soutenabilité financière de la commune
<b>PROJETS ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES, ENVIRONNEMENTAUX</b>					
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE</b>	Projet de développement économique ou touristique :  * aménagement de zones d'activité, * pépinières d'entreprises, * construction ou aménagement de locaux destinés aux besoins immobiliers d'un commerce souhaitant s'implanter ou s'étendre (commerce de proximité, multiservices, cafés ou dernier commerce)	500 000,00 €	30 %	* Dépenses de fonctionnement * Achat de mobilier et bureautique * Assurances pour imprévus * Travaux de voirie	DDT
	* points de vente de produits locaux	150 000,00 €	30 %	*Dépenses de fonctionnement	DDT
<b>DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES</b>	* Construction d'installations de production d'énergies renouvelables * Remplacements d'équipements utilisant des énergies fossiles par des équipements utilisant des énergies renouvelables (pompes à chaleur, solaire thermique ou photovoltaïque, géothermie, biomasse, petit éolien)	300 000,00 €	50 %	* Dépenses de fonctionnement * Achat de mobilier et bureautique * Assurances pour imprévus	DDT
<b>ÉTUDES DE FAISABILITÉ</b>	Études de faisabilité relatives aux projets à vocation économique, touristique, environnementale ou d'aménagement du territoire. Une attention particulière sera portée au caractère structurant du projet pour le territoire.	100 000,00 €	50 %	Financement des frais de structures	DDT
<b>ACQUISITIONS FONCIÈRES</b>	Toute acquisition nécessaire à la réalisation d'un projet d'équipement public préalablement défini. La constitution de réserves foncières n'est pas prise en charge.	200 000,00 €	30 %	Frais d'actes notariés	DDT
<b>PROJETS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>					
<b>AIDE AU MAINTIEN ET A L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ</b>	Création de cabinets médicaux, maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) permettant de réunir en un même lieu des professions de santé différentes et complémentaires (médecin, infirmière, kiné, dentiste) et centres de santé	500 000,00 €	50 %	* Dépenses de fonctionnement * Achat de mobilier et bureautique * Assurances pour imprévus	ARS DDT
<b>MAINTIEN OU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC EN MILIEU RURAL</b>	Services publics (sauf en matière de santé) notamment la création et l'extension des Maisons France Service (MFS), création ou extension de structures destinées aux personnes âgées, à la petite enfance (crèche), de tiers-lieux, d'espaces de co-working.	500 000,00 €	50 %	* Achat de mobilier et bureautique * Achat de mobilier et matériel de cuisine * Dépenses de fonctionnement	ARS DDT CAF
<b>REQUALIFICATION CŒUR DE VILLAGE</b>	-Travaux visant à embellir et rendre plus attractifs les cœurs de villages - Travaux de rénovation de plantades - réaménagement des espaces publics visant à lutter contre les îlots de chaleur - réalisation de Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et aménagement des Espaces publics (PAVE) et travaux réalisés dans le cadre de ce plan	300 000,00 €	50 %	* Création et entretien simple de voirie * Renouvellement couche de roulement * Éclairage public * Voirie des ZAC, ZI et lotissements * chemins vicinaux (domaine privé)	DDT

CATÉGORIES	OPÉRATIONS SUBVENTIONNABLES	MONTANT DU PLAFOND DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX D'INTERVENTION MAXIMUM	DÉPENSES INÉLIGIBLES	AVIS SOLLICITES DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION* *Au-delà de l'instruction technique des dossiers, la DDFIP sera sollicitée pour vérifier la soutenabilité financière de la commune
MOBILITES DOUCES	Aménagement, équipement, de maintenance ou de stationnement cyclables, plateforme multimodale, cheminements piétons (en cohérence avec un schéma directeur cyclable de l'EPCI lorsqu'il en existe un et le PLU )	300 000,00 €	50 %	*Travaux de voirie *Dépenses de fonctionnement	DDT
	Création de plateforme de mobilités, transport à la demande.	200 000,00 €	50 %	*Achat de véhicule	DDT
<b>SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES</b>					
TRAVAUX LIES AUX INTEMPERIES	Protection contre les crues, éboulements et glissements de terrain : Travaux exceptionnels et urgents liés à la sauvegarde d'habitations ou au maintien d'une activité économique	200 000,00 €	60%* *En complément du fonds Barnier		DDT
	VOIRIE communale ou d'intérêt communautaire : * Travaux liés à des événements climatiques imprévisibles et d'une exceptionnelle gravité (dans l'hypothèse ou la dotation de solidarité intempéries ne peut mobilisée)	150 000,00 €	30 %	* Création et entretien simple de voirie * Renouvellement couche de roulement * Éclairage public * Voirie des ZAC, ZI et lotissements * chemins vicinaux (domaine privé)	DDT
PROTECTION DES BATIMENTS ET DES PERSONNES	* Opérations visant à améliorer la sécurité des usagers aux abords de bâtiments publics (une notice de sécurité devra être jointe à la demande) * Systèmes de vidéoprotection : projets relatifs à l'acquisition, l'installation et l'extension de dispositifs de vidéoprotection sur l'espace public. (dans le cas de dossiers non retenus au titre du FIPD). * travaux de réduction de la vulnérabilité sismique des éléments non structuraux des bâtiments publics	100 000,00 €	40% *En complément du fonds Barnier	* Dépenses de fonctionnement	Référent sûreté de la gendarmerie Cabinet du Préfet DDT
OUVRAGES PUBLICS	Etudes et travaux de mise en sécurité des ouvrages publics (sécurisation des ponts et murs de soutènement des ponts) sous réserve de la desserte d'habitations ou d'activités économiques et dans le cadre du programme national ponts	300 000,00 €	50 %		DDT CEREMA
LUTTE CONTRE LES INCENDIES	Sécurité incendie : installation de réserve incendie.	150 000,00 €	80 %		SDIS DDT (si protection de forêts)